



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 9 décembre 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> :		<i>Présents</i> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON (arrivée au point II.A.3 à 20h10), M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.
En exercice :	11	
Présents :	7	
Suffrages exprimés :	8	<i>Absents excusés</i> : M. Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN
<u>Vote</u> :		<i>Absents non excusés</i> :
Pour :	8	
Contre :	0	<i>Pouvoirs</i> : Monsieur Vincent BONNIN donne pouvoir à Madame Sylvie BAZILLE.
Abstention :	0	
		<i>Secrétaire de séance</i> : M. Olivier PIN

Décision modificative du budget du Goupillaud 2

Monsieur le Maire informe que des écritures ont été effectuées cette année pour la bascule des terrains achetés par la commune (budget principal de la mairie) vers le budget du lotissement du Goupillaud 2. Ainsi il convient de faire la constatation du stock final 2024 par les imputations 315 en dépenses et 71355 en recettes. Or, l'imputation du budget annexe 2024 n'est pas la bonne car nous n'avons pas fait les travaux.

Nous avons reçu un mail de Madame Bailleul en date du 16 décembre 2024, nous expliquant que pour la constatation de stock final, il faut faire les modifications suivantes :

« Votre certificat est correct puisque la commune a acquis en 2024 uniquement les terrains et n'a pas entrepris de travaux mais budgétairement vous ne pourrez émettre le mandat de constatation du stock que dès lors que vous aurez ouvert les crédits au 315 "terrains à aménager". Au budget 2024 les crédits ont été ouverts au 3555 "terrains aménagés". »

AR Prefecture

086-218600526-20241223-20242312_CT_06-DE
Reçu le 23/12/2024

DÉLIBÉRATIONS

N° 108/2024

Ci-dessous les modifications du budget :

Objets : Constatation du stock

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
315 (040) : Terrains à aménager	326 593,00		
3555 (040) : Terrains aménagés	-326 593,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	326 593,00
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	-326 593,00
			0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider les mouvements financiers d'opération de stock.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 17 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20241223-20242312_CT_06-DE
Reçu le 23/12/2024